

30 mai 2012 -18:23

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

## Couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises 2012

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises en 2012.

La Belgique participe aux efforts internationaux de gestion des conflits dans des zones en crise par des moyens civils de prévention, de résolution, de stabilisation et de reconstruction. Le planning indicatif des ces missions a été approuvé le [27 avril 2012](#). Pour certaines de ces missions, une série de dépenses sont aujourd'hui engagées et liquidées pour le 1er semestre de 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>